



**AVIS AUX PORTEURS DE PARTS DU FPS
AXA IM EUROPEAN LOAN FUND**

Paris – La Défense, le 19 janvier 2026

Madame, Monsieur, Chers Clients,

Nous vous remercions de la confiance que vous accordez à notre gestion et sommes heureux de vous compter parmi les porteurs de parts du fonds **AXA IM European Loan Fund** (le « **Fonds** »).

Nous vous informons qu'en date du **23 janvier 2026** (date de prise d'effet), le **prospectus** de votre Fonds **sera modifié afin de refléter les modifications suivantes** :

- **Ajout de la mention de l'agrément AIFM de BNPP AM dans le paragraphe « Management Company »**
- **Ajout des parts E dans la description du processus de souscription**

Ces modifications ne modifient pas le profil rendement/risque de votre Fonds. Elles ne constituent pas une mutation et ne requièrent ni un agrément de l'Autorité des Marchés Financiers ni une action spécifique de votre part.

Nous attirons votre attention sur le fait que l'ensemble de la documentation réglementaire sera disponible sur simple demande auprès de :

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT EUROPE

Registered office

1 Boulevard Haussmann
75009 Paris

Mailing address

Tour Majunga, La Défense 9
6, place de la Pyramide
92800 Puteaux

et publié, selon le statut de votre Fonds, sur notre site internet à l'adresse suivante : <https://funds.axa-im.com/> à compter de sa date de prise d'effet.

Nous vous invitons à prendre contact avec votre correspondant habituel pour vous donner toutes les informations complémentaires que vous pourriez souhaiter.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, Chers Clients, l'expression de nos sincères salutations.

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT EUROPE

La Société de Gestion



A l'attention des actionnaires belges : lorsque le rachat est proposé sans frais (sauf taxes éventuelles) aux actionnaires du compartiment concerné, cette demande de rachat peut être adressée au distributeur auprès duquel il détient ses actions ou au service financier situé en Belgique : CACEIS Bank, Belgium Branch, Avenue du Port 86 C, B – 1000 Bruxelles. Le prospectus, les DIC (en langue française), les statuts ainsi que les rapports annuels et semestriels seront également disponibles gratuitement au siège du service financier en Belgique. Il convient de signaler aux actionnaires belges que les actions de classe I ne sont pas éligibles à la souscription en Belgique.

La Valeur Nette d'Inventaire (« VNI ») est disponible sur le site internet de l'Association des Asset Managers Belges (« BeAMA ») : <http://www.beama.be>.

Le Document d'Informations Clés doit être lu attentivement avant d'investir.

Le précompte mobilier en Belgique est de 30 %. Nous vous invitons à prendre contact avec votre correspondant habituel pour vous donner toutes les informations complémentaires que vous pourriez souhaiter.